

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 22 octobre 2026 à 15 h 45, à la salle du conseil située au 893, rue Moreau, Municipalité de Wickham.

Sont présents : Guy Leroux, conseiller, Jean-Pierre Laflamme, conseiller, Véronique Samson, conseillère, Normand Sylvestre, conseiller, Michel Aubin, conseiller; formant quorum sous la présidence de la mairesse Luce Daneau.

Absence(s) : Pascal Houle, conseiller.

Sont également présents : Catherine Pepin, greffière-trésorière.

1. OUVERTURE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse constate le quorum à 15 h 45 et déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article 153 du *Code municipal du Québec*, l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été adressé à tous les membres du conseil dans les délais prescrits. Seuls les sujets mentionnés dans cet avis de convocation seront traités lors de la présente séance.

2. ORDRE DU JOUR

2026-10-318

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil.

IL EST PROPOSÉ :

- de consentir à la prise de décision malgré l'absence de remise de la documentation 72 heures à l'avance;
- que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

1. *Ouverture*

1.1 Ouverture de la séance

2. *Ordre du jour*

2.1 Adoption de l'ordre du jour

3. *Administration*

3.1 Nomination d'une personne à titre de directrice générale sur une base temporaire

3.2 Mandat - Tests psychométriques

4. *Sécurité publique*

4.1 Aucun

5. *Transport*

5.1 Aucun

6. *Hygiène du milieu*

6.1 Aucun

7. *Santé et bien-être*

7.1 Aucun

8. *Aménagement, urbanisme et développement*

8.1 Aucun

9. *Loisirs et culture*

9.1 Aucun

10. *Autres sujets*

10.1 Aucun

11. Correspondances

11.1 Aucun

12. Période de questions

12.1 Période de questions

13. Levée

13.1 Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. ADMINISTRATION

2026-10-319

3.1 NOMINATION D'UNE PERSONNE À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR UNE BASE TEMPORAIRE

Attendu que la suspension administrative temporaire de la titulaire du poste de directrice générale par intérim a pris effet le 19 septembre 2026;

Attendu que la Municipalité doit assurer la continuité de la direction générale ainsi que le maintien efficace de ses opérations et de ses services municipaux;

Attendu que la greffière-trésorière quittera ses fonctions le 12 novembre 2026;

Attendu que le Comité du personnel recommande la désignation temporaire de Sandrine Lacaste, considérant sa qualification professionnelle en gestion des ressources humaines et sa maîtrise en administration des affaires, lesquelles sont jugées pertinentes dans le contexte actuel de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ :

- de désigner temporairement, et ce, jusqu'à nouvel ordre, Sandrine Lacaste, conseillère en ressources humaines agréée et titulaire d'une maîtrise en administration des affaires :
 1. à titre de directrice générale, à compter du 26 octobre 2026; et
 2. à titre de greffière-trésorière adjointe, à compter du 26 octobre 2026.
- d'autoriser la mairesse à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de travail de Sandrine Lacaste, ainsi que tout document requis afin de donner effet à la présente résolution, le tout selon les modalités approuvées par le conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-10-320

3.2 MANDAT - TESTS PSYCHOMÉTRIQUES

Attendu que la Municipalité pourrait avoir recours à des tests psychométriques dans le cadre de futurs processus d'embauche;

Attendu que ces tests peuvent contribuer à l'évaluation des candidatures pour certains postes, selon les besoins identifiés par la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ :

- d'autoriser la réalisation de tests psychométriques via la firme PRAGMA RH (Pragma Groupe Conseil Inc.) dans le cadre de futurs processus d'embauche, selon les besoins identifiés par la Municipalité;
- d'autoriser une dépense maximale de 4 000 \$, taxes applicables en sus, pour la réalisation de ces tests;
- d'autoriser le financement de cette dépense à même le surplus de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5. TRANSPORT

6. HYGIÈNE DU MILIEU

7. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

9. LOISIRS ET CULTURE

10. AUTRES SUJETS

11. CORRESPONDANCES

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

12.1 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une question est posée par M. Ouimet relativement à la nouvelle directrice générale, Sandrine Lacaste.

13. LEVÉE

2026-10-321

13.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

IL EST PROPOSÉ :

- que la présente séance soit levée à 15 h 50.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Luce Daneau
Mairesse

Catherine Pepin
Greffière-trésorière

Je, Luce Daneau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Luce Daneau
Mairesse

Ce document est une version administrative seulement. Les signatures officielles de ce document se retrouvent sur l'original de celui-ci.